

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 04 mai 2023

Compte rendu n° 16

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

COLLÈGE A
M. Jean-Pierre BRACCO
M. Arnaud BROTONS
Mme Emmanuèle CAIRE
M. Lionel DANY
Mme Anna GUILLO
Mme Sophie HERMENT
M. Guy LE THIEC (procuration à Mme Valérie ANDRE à partir de 12h30)
Mme Linda PILLIÈRE (procuration à M. Lionel DANY)
M. Raffaele RUGGIERO (procuration à Mme Sophie HERMENT)
M. Tristan VIGLIANO
COLLÈGE B
Mme Valérie ANDRÉ
Mme Malika ASSAM
Mme Virginie CULOMA-SAUVA (procuration à M. Arnaud BROTONS)
Mme Alice FABRE (procuration à M. Lionel DANY)
M. Médéric GASQUET-CYRUS (procuration à M. Guy LAMBERT)
M. Guy LAMBERT
M. Stefano MAGNI (procuration à Mme Sophie HERMENT)
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR (procuration à M. Guy LAMBERT)
M. Mohamed OUERFELLI
M. Fabrice PELLERIN (procuration à Mme Valérie ANDRE)
COLLEGE IATSS
M. Samba DIOP (procuration à Mme Sandra LUDWIG)
M. Guillaume GRÉGOIRE
Mme Christine JOLLOIS
Mme Sandra LUDWIG (jusqu'à 12h10)
Mme Marie Christiane MIRTILLO
Mme Carole VITALI
COLLÈGE USAGERS
PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
INVITES
Mme Valérie DEBUICHE
M. Sebastian HUSCH
Mme Emmanuelle LE BARBENCHON
M. Alexis NUSELOVICI
M. Jean-Philippe POTIER
Mme Julie SARKISSIAN
Mme Linda ZAOUÏ

23 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

M. Dany, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h.

Ordre du jour :

1. Approbation Compte-rendu du CUFR du 20/04/2023 (Délibération)
2. Informations générales (Information)
3. MOF (Délibération)
4. Élaboration de l'architecture fine de l'offre de formation (Information)
5. Présentation de « l'enveloppe » formation (Information)
6. BIP (Délibération)
7. Manifestations Scientifiques 2ème appel 2022-2023 (Délibération)
8. Bilan des services par département (Information, sous réserve)

1. Approbation Compte-rendu du CUFR du 20/04/2023 (Délibération)

Modifications demandées par Mme Ludwig et MM. Gasquet-Cyrus, Le Thiec, Pellerin et Lambert.

Vote pour l'approbation de compte-rendu du 20 avril 2023 : pour à l'unanimité (23 votants)

2. Informations générales (Information)

- **Mme Herment** demande qu'une modification soit apportée dans le compte rendu du conseil d'UFR du 15 décembre 2022. Cette requête est formulée par des enseignantes des départements d'études hispaniques et d'études du monde anglophone, au sujet de la suppression des LAS et le maintien de 2 LAS uniquement. Elles demandent que soit modifié l'intervention de Mme Debuiche. **Mme Debuiche** précise en effet qu'elle n'a pas dit que les enseignants des LAS concernés par la suppression des LAS étaient d'accord, mais qu'elle n'avait rencontré aucune opposition.

Mme André précise que cela va au-delà de ne pas s'y opposer, car les enseignants d'anglais et d'espagnol souhaitent au contraire les maintiens des LAS les impliquant. **Mme Debuiche** précise que les LAS avec mineurs anglais et espagnol n'ont pas rencontré leurs publics, ce qui a motivé leur fermeture. Elle explique qu'un travail est en cours avec la présidence d'AMU afin de retravailler l'offre de formation en matière de LAS. Le but est de proposer des formations offrant aux étudiants des perspectives d'avenir et permettre que les LAS ne soient plus des choix par défaut. **Mme Caire** souhaite savoir si cette question des PASS LAS va être débattu à nouveau au sein de l'UFR. Elle précise que des LAS en lettres fonctionnent très bien dans d'autres universités. De plus, les lycéens issus de la réforme « Blanquer » vont entrer dans le supérieur et ont des profils différents par rapport à leurs aînés. **Mme Debuiche** indique qu'actuellement cette question est discutée au niveau central et qu'AMU travaille essentiellement sur un recentrage vers les PASS.

M. Le Thiec demande que le nombre d'étudiants inscrits en LAS anglais et espagnol soit revu car les chiffres présentés par la direction de l'UFR ne concordent pas avec ceux évoqués par les départements concernés. Il pense également que la réforme des études de santé est en encore très récente et qu'il faudrait laisser plus de temps pour peut-être que les LAS proposées puissent trouver leur public.

M. Lambert insiste sur le fait que l'offre de LAS est une offre de composante. Il demande si un vote de conseil de département ne pourrait pas être fait sur l'offre de formation avant son passage en comité des études, pour éviter que des enseignants prennent trop tardivement connaissance de modifications.

- **M. Le Thiec** demande si un compte rendu du conseil d'UFR exceptionnel du 19 avril relatif à la gestion de crise suite au blocage des bâtiments par le collectif étudiant, est prévu. **M. Dany** précise qu'il est en cours d'élaboration.
- **M. Le Thiec** interroge M. Dany sur l'organisation d'une réunion entre les membres du CUFR et ceux du collectif de lutte. **M. Dany** laisse le soin aux membres qui le souhaitent de l'organiser mais ne souhaite pas y prendre part.

3. MOF (Délibération)

Point présenté par Valérie Debuiche

Les modifications proposées ne concernent que des aspects règlementaires ou techniques en raison de la fin prochaine de l'offre de formation actuelle.

M. Le Thiec demande que chaque demande de modification soit présentée aux membres du conseil et que la vice-doyenne en charge des relations internationales soit présente lors de ces demandes de modifications de l'offre de formation.

M. Vigliano souhaiterait connaître les votes du comité des études pour voir les éventuels « blocages ».

Vote des modifications de l'offre de formation : 10 pour et 13 abstentions (23 votants)

4. Élaboration de l'architecture fine de l'offre de formation (Information)

Point présenté par Valérie Debuiche

Page 10 de la présentation Power Point.

Le cadrage AMU n'est pas encore validé et devrait être connu d'ici quelques jours.

Mme Debuiche indique que le travail peut être initié au sein de l'UFR car la version de travail du cadrage donne déjà les grandes lignes qui ne seront pas amendées.

M. Brotons souhaite savoir ce qui va être fait pour les étudiants qui vont s'inscrire pour 2023/24 dans des parcours de formation qui ne vont pas être reconduits dans la nouvelle offre de formation. **Mme Debuiche** explique que l'information sera indiquée dans Parcoursup.

M. Le Thiec regrette vivement que sur la plateforme « Mon Master », les diplômes en partenariats internationaux n'apparaissent pas. Les universités partenaires peuvent penser que les inscriptions ne sont pas possibles au sein d'AMU et cela nous décrédibilise auprès d'elles. **Mme Ludwig** précise que seules les mentions et les parcours apparaissent mais l'affichage des DPI a été demandé au Ministère ainsi que d'autres modifications.

5. Présentation de « l'enveloppe » formation (Information)

Point présenté par Emmanuelle Le Barbenchon

Elle tient avant tout à remercier les services RH et Formation de l'UFR qui ont fait un très important travail afin de stabiliser les données.

Méthodologie utilisée :

- enveloppe disponible (page 12 de la présentation power point)
- objets de répartition (page 13 de la présentation power point)
- clés de répartition (page 14 de la présentation power point)

M. Lambert s'inquiète que l'enveloppe donnée par AMU ne reflète pas les spécificités de l'UFR. Il demande qu'un audit soit fait. Il s'inquiète également que les choix faits pour la nouvelle offre de formation soient essentiellement dictés par l'enveloppe budgétaire disponible.

Il souhaiterait que la direction de l'UFR s'appuie sur les membres du CUFR pour faire pression auprès de la direction d'AMU, pour avoir des réponses et obtenir les moyens nécessaires à la soutenabilité de l'offre de formation.

6. BIP (Délibération)

Point présenté par Lionel Dany

Projet de BIP porté par Anne Page (page 17 de la présentation power point)

Mme André précise que Mme Page tient à souligner le soutien apporté par l'équipe CIVIS AMU.

Vote pour le BIP « Les minorités religieuses dans l'Europe moderne » : pour à l'unanimité (21 votants)

7. Manifestations Scientifiques 2ème appel 2022-2023 (Délibération)

Point présenté par Alexis Nuselovici

Page 19 de la présentation power point.

M. Nuselovici tient à souligner la grande diversité des thématiques abordées.

Il précise que sur les 15 dossiers 2 non pas été retenus par le comité de la recherche.

Le projet « How social media change the journalistic sphere: cross-cultural perspectives on the circulation of digital posts on news media website » a obtenu un classement C, en raison essentiellement du manque d'intérêt scientifique pour l'UFR d'une journée à Oxford, d'un budget sur dimensionné et d'un financement trop faible de la part du LERMA. Le comité de la recherche a préconisé la recherche de financements via CIVIS. **Mme André** pense qu'il faudrait vérifier si CIVIS peut financer des manifestations scientifiques.

Le projet « Processus de visibilisation en contexte d'intermédialité » n'a pas été retenu car les financements ne viennent pas de partenaires européens. **Mme André et M. Vigliano** demandent à ce que soit vérifié si le Royaume Uni n'a pas à nouveau intégré l'Europe de la recherche (*vérification faite par les services après le CUFR : le responsable du bureau permanent d'AMU à Bruxelles a confirmé que ce n'est pas le cas*)

Mme Caire s'interroge sur la prise en compte par l'UFR des financements accordés par la MMSH à des unités de recherche de l'UFR.

Mme André souhaiterait savoir si les porteurs ont été informés en amont du montant global disponible.

M. Nuselovici précise la clé de répartition choisie :

- 75% des montants demandés financés pour les projets ayant obtenus la note AA+
- 50% pour les projets ayant obtenus la note AA
- 25% pour les projets ayant obtenus la note AB.

Vote des manifestations scientifiques 2^e appel 2023/2024 : pour à l'unanimité (21 votants)

8. Bilan des services par département (Information)

Point présenté par Julie Sarkissian

Présentation du tableau de bilan des services enseignants par départements et de ses items (page 21 de la présentation power point)

M. Dany a demandé à Mme Sarkissian la mise en place d'un calendrier de gestion pour les services des enseignants, afin de faciliter le suivi.

Mme Sarkissian précise que tant que les services ne sont pas entièrement entrés dans ARES, il n'est pas possible pour le service RH d'entrer les décharges de services, ce qui peut justifier des sous-services dans certains départements.

Mme André s'interroge sur le poids à donner à ce genre de document.

M. Dany lève la séance à 13h20.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.